

Conseil communal

Par Marie-Claire Dufrêne — Dernière modification 14/06/2023 15:14

Le compte rendu de la séance du 30 mai. Il y a notamment été question de l'urbanisation du centre d'Ottignies (sur notre photo, le site Decoux), dans le cadre de l'étude des vulnérabilités commandée par la Ville. Et de la rénovation de l'école de Blocry. Le président du Conseil Cedric du Monceau (Avenir) introduit la séance par une citation de Camus, « *pour élever la pensée* » dit-il. Il rappelle que la plupart des points ont été discutés dans des commissions, préalablement. Les points qui feront l'objet d'interventions sont ceux pour lesquels un complément d'information est nécessaire, ou qui ne font pas l'unanimité. Alors qu'il est question de louer une salle de l'Ephec pour l'organisation d'une rencontre « Dialoguez avec le Collège » à Louvain-la-Neuve, la conseillère Valérie Depauw (Kayoux) demande une évaluation de cet outil de participation. Il présente l'avantage de ne pas être monodirectionnel (les citoyens peuvent faire remonter leurs questions) et un effort de proximité est réalisé (le Collège se déplace dans les quartiers), mais permet-il de rapprocher le citoyen du politique ou s'agit-il juste d'un moment de pub pour les mandataires ? La bourgmestre Julie Chantry (Ecolo), en charge de la Participation, répond qu'elle se tient à la disposition du groupe Kayoux pour échanger sur ce sujet.

Caméra

La bourgmestre demande aux conseillers d'approuver le placement temporaire d'une caméra fixe devant l'établissement horeca Le Bidule, à Louvain-la-Neuve. Les nuisances (tapage, bagarres, déchets, miction sur la voie publique) y sont récurrentes, surtout le jeudi soir, au grand désespoir des commerces voisins qui doivent supporter « *les restes* » le lendemain ! Les vidéos aideront à l'identification des auteurs de troubles. La police de Wavre prêtera le matériel, pour permettre de tester s'il présente un intérêt dans le cas d'une surveillance ciblée. Des pictogrammes informeront de la présence d'une caméra (c'est une imposition légale) ; l'utilisation des images est très encadrée, comme pour les images collectées par les « bodycam » de nos policiers. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'exploitant du Bidule.

Le conseiller Nicolas Van der Maren (OLLN2.0-MR) rappelle la position de son groupe au sujet des caméras : leur simple présence a déjà un effet

dissuasif. La conseillère Valérie Depauw rappelle que les membres des assemblées de Kayoux s'étaient abstenus sur les « bodycam ». *« Quand on fait un test, on définit des critères objectifs préalablement à sa mise en place. Ici, on a l'impression que l'implémentation reste assez vague. Comment vont être évalués les effets négatifs ? Le résultat sera forcément positif, du coup, on aura deux caméras, puis trois... et peut-être un jour, la reconnaissance faciale. D'où nos réserves. »*

La bourgmestre tient à préciser que la volonté de la majorité n'est pas d'installer des caméras pour surveiller l'espace public en continu, mais bien une caméra à un endroit précis pour tenter de solutionner une situation qui se dégrade, et ce de façon temporaire, ce qui est tout à fait différent. Quant aux « bodycam », leur utilisation se passe très bien, dans le respect des réglementations en vigueur.

Mandats des conseillers

Plusieurs points concernent les intercommunales. La conseillère Valérie Depauw en profite pour solliciter la publication d'un cadastre des mandats des conseillers communaux sur le site internet de la Ville - dans l'annuaire des conseillers, par exemple - pour plus de transparence.

La bourgmestre Julie Chantry explique que ces mandats sont gérés par les partis politiques, pas par l'administration (qui ne dispose pas toujours des informations mises à jour). La liste des fonctions et mandats (rémunérés ou non) est facile à trouver, sur Cumuleo.be.

Dans un point qui suit, elle invite chacun à prendre connaissance du rapport administratif 2022, qui fait la synthèse des dossiers sur lesquels les services de la Ville travaillent (en ligne sur notre site).

Etude des vulnérabilités

La bourgmestre résume l'état d'avancement de l'étude des vulnérabilités et adaptations au changement climatique - qui concerne le territoire de notre ville - en cours de réalisation par l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) de Namur. Il s'agit ici des deux premières phases de l'étude (le diagnostic et les mesures), la 3e phase - le plan d'actions pour lutter contre ces vulnérabilités - sera présentée cet automne.

Le conseiller Nicolas Van der Maren rappelle que son groupe s'était abstenu au moment de la commande de cette étude (40.000€) « *qui va nous apprendre ce que nous savons déjà.* » Il reconnaît aujourd'hui la qualité du rapport, « *très bien fait et pas inutile* ». Il insiste sur l'intérêt de faire participer la population et les services de la Ville à l'évaluation de ces vulnérabilités. Il remarque que l'étude recommande de limiter l'urbanisation, alors que la majorité communale multiplie les projets immobiliers (anciens Bétons Lemaire, Samaya, alentour de la gare d'Ottignies...). « *Nous dénonçons cette densité exagérée depuis des années, ce rapport nous donne mille fois raison !* »

Le conseiller Xavier Liégeois (Kayoux) se demande si cette étude ne fait pas double emploi avec le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). Il invite lui aussi à organiser la participation citoyenne sur ce sujet.

Julie Chantry confirme que le rapport - bien en lien avec le PAEDC - sera rendu public. L'ICEDD dispose encore de 6 mois pour le terminer. L'évaluation par les services communaux/les élus/les citoyens viendra par la suite, cette année ou au début 2024.

L'échevin en charge de l'Urbanisme Benoît Jacob (Avenir) revient sur la remarque faisant état d'une densification exagérée du centre d'Ottignies. Le projet Matexi - site « Decoux », entre la rue du Monument et le Douaire - sera soumis prochainement à l'enquête. Le site est entièrement bétonné actuellement. Demain, le projet sera construit sur 2/3 de l'espace (le dernier tiers sera réservé à des espaces verts). Le bâtiment sera rehaussé, pour éviter l'inondation des parties habitables.

La bourgmestre souhaite réagir également : « *la majorité des projets de densification qui se développent aujourd'hui sont le fait de promoteurs privés qui acquièrent des terrains et souhaitent y développer de nombreux logements, dans des zones qui le permettent. La Ville n'est pas à la manœuvre la plupart du temps, et n'est là que pour encadrer ces projets. On constate que quand on dit non, ça part en recours, et le ministre accorde le permis puisqu'on se trouve en zone d'habitat. Nous ne sommes pas tout-puissants dans ces décisions-là.* » Le conseiller Nicolas Van der Maren entend la remarque mais rappelle que pour l'ancien site des Bétons Lemaire, c'est la majorité actuelle qui a décidé de déroger au Plan de Secteur, par le biais d'un Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR), alors que ce site était initialement en zone d'activités économiques mixtes.

« Vous avez raison, un PCAR permet l'urbanisation dans le cadre de la revalorisation de zones qui prennent des allures de « chancres » dans les centres ville », consent la bourgmestre. « Il y a eu un choix politique de valider cette urbanisation-là. Cette décision date de plusieurs années. »
Le groupe OLLN2.0-MR s'abstient, les autres votent pour.

Finances et Budget

L'heure qui suit, Michaël Gaux (Avenir) et Philippe Delvaux (Ecolo), respectivement en charge des Finances et du Budget, présentent leurs regards croisés sur le compte 2022. Ils évoquent une année particulière, avec la relance post-covid (fin des aides régionales et reprise des activités), la crise en Ukraine, l'accélération de l'inflation et son effet sur une indexation record des salaires, la crise énergétique et l'augmentation du coût de l'électricité, du gaz et des carburants...

Dans ce contexte défavorable, la poursuite du contrôle strict des dépenses, tant à la Ville qu'au CPAS et à la Police, moins de dépenses à l'extraordinaire que prévu et la gestion active de la dette et de la trésorerie, ont permis de dégager un boni global de 6.1 millions d'euros. Ils expliquent que ce boni est une bonne chose car il permet d'alimenter le poste des provisions à l'ordinaire, nécessaire pour faire face à l'envolée des coûts et des risques pour le futur (pensions, dotations...) ainsi que le poste de réserves à l'extraordinaire, nécessaire pour poursuivre les projets et les financer en partie sur fonds propres et limiter ainsi l'emprunt dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt. Ce relèvement des taux d'intérêt fait de 2022 une année charnière. Le compte 2022 confirme l'amélioration globale des finances communales (dans la lignée du redressement opéré entre 2018 à 2022, expliquée en séance), il est voté à l'unanimité.

Philippe Delvaux présente ensuite la Première Modification Budgétaire (MB1) de 2023. Dans un contexte qui demeure incertain (guerre en Ukraine, poursuite partielle de la hausse des prix, hausse des taux d'intérêt, problématique des pensions irrésolue...), la mise à jour de l'épure budgétaire pour 2023 repose sur les mêmes principes poursuivis par le Collège : contrôle strict des dépenses, gestion dans le cadre d'un budget pluriannuel et maintien d'un montant important en provisions. Afin de financer un budget important consacré aux dépenses d'investissement, l'utilisation d'une partie des réserves constituées à l'extraordinaire permet

d'éviter des emprunts à taux d'intérêt élevés, fruit d'une gestion active de la dette. La minorité s'abstient sur la MB1.

Ecole de Blocry

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha (PS) énumère les travaux de rénovation énergétique de l'école de Blocry, dans le cadre de notre collaboration avec Renowatt. Ils bénéficieront de subsides wallons (Ureba exceptionnel 2021 et 2022), le Fonds de garantie de la Fédération Wallonie Bruxelles sera sollicité.

Le bâtiment a 37 ans, il présente divers problèmes d'humidité (toiture, préau, châssis...). La toiture (2960m²) sera remplacée et entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques, on installera une chaudière biomasse bois, une ventilation double flux. Des modules de classe seront loués pendant la durée des travaux. Ce chantier coûtera 6 millions TVAC (dont 4,7 millions à charge de la Ville), soit 1480€ le m². On estime une réduction de 42% des consommations énergétique après travaux.

Le conseiller Dominique Bidoul considère qu'un tel état de délabrement prouve la passivité de la Ville quant à l'entretien de ses bâtiments. Il mentionne l'avis défavorable des services communaux, qui estiment comme lui que le coût est trop élevé, et trouve anormal que la Ville attribue le marché alors qu'elle n'a reçu qu'une seule offre. « *Plusieurs communes ont arrêté leur collaboration avec Renowatt, les avez-vous contactées pour savoir pourquoi?* »

L'échevin ne souhaite pas perdre 2 ans et demi de travail avec Renowatt, d'autant que rien ne permet de penser qu'on aura plus de soumissionnaires demain, pour 2 millions de moins. « *6 millions, c'est cher, mais avec toutes les crises qu'on connaît, on risque de ne plus avoir aucun soumissionnaire à l'avenir ! On parle bien d'une rénovation de toute l'enveloppe du bâtiment, qui permettra de repartir pour 40 ans.* »

« *La crise touche tout le monde, sauf la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve* », constate le conseiller Nicolas Van der Maren. « *De telles augmentation de coût, personne ne les accepterait pour sa maison. 6 millions, c'est 100% du budget extraordinaire réalisé en 2023. On va sans doute réaliser beaucoup plus de projets que les autres années... ?!* »

Le conseiller Thomas Leclercq remarque que le secteur du bâtiment connaît une pénurie de main d'œuvre. Puisqu'il y a un déséquilibre entre

l'offre et la demande, les prix risquent d'augmenter encore. « *Ma seule question : est-ce qu'on peut attendre ?* »

Le conseiller Jacques Otlet (OLLN2.0-MR) constate que de 3 millions à l'estimation, on est passé à 6 millions, et se demande si on ne sera pas à 10 à la fin des travaux. Il relève le problème de manque de confiance envers Renowatt chez nous aussi, puisque les services de la Ville ont recommandé de ne pas attribuer le marché. « *Si vous ne l'attribuez pas, n'êtes-vous pas dans les conditions pour le relancer dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ?* »

Le président du CPAS Michaël Gaux, en charge des Finances de la Ville, répond que c'est impossible, puisque c'est Renowatt, pas la Ville, qui est le pouvoir adjudicateur du marché. Ce dernier concerne également un autre lot – la rénovation de la résidence du Moulin du CPAS – qui a connu la même évolution de prix (600.000€ à l'estimation, pour 1.174.000€ aujourd'hui). Cette partie du marché a été approuvée à l'unanimité au Conseil de l'action sociale. Outre l'évolution des prix depuis le dépôt des offres, il faut savoir que des postes complémentaires ont été ajoutés depuis l'estimation, qui ont contribué à accroître le prix en cours de route. Et que s'il reste un seul soumissionnaire en fin de procédure, il y avait quatre candidats au démarrage... qui ont abandonné, vu la complexité du dossier.

Les conseillers de la minorité s'abstiennent, les autres votent pour.

(MCD - 14/06/23)